



CAISSE DES ECOLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Séance du 10 juin 2026

CE-DEL-2026-12

OBJET : Affectation du budget supplémentaire.

L'an deux mille vingt six, le 10 Juin, à 17h00, le comité de la Caisse des Ecoles dûment convoqué s'est réuni à la Maison des Services Publics, sous la Présidence de Gilles BAYART, Président.

Etaient présents : M. Gilles BAYART, M. Clément LORY, M. Thomas GAURET, M. Rémy THOUVENOT, Mme Virginie TARTARIN, Mme Mathilde DESAUTY, Mme Inès BERMUDEZ, Mme Emilie ANDRE, M. Benjamin PASCHAL.

Etaient absentes excusées: Catherine DERHORE (représentante de l'éducation nationale), Mme Patricia BEAUPERE, Mme Sylvie VAN DER LINDEN, Mme Ghania IDRI.

Le comité d'administration de la Caisse des Ecoles,

VU le Code de l'Education,

VU le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Caisse des Ecoles du 1 avril 2019,

Vu la délibération CE-DEL-2026-06 du 29 avril 2026 relative à l'approbation du budget primitif 2026,

CONSIDERANT l'approbation du compte financier unique et l'affectation du résultat de l'exercice 2025 pour la collectivité,

CONSIDERANT la proposition de budget supplémentaire pour l'exercice 2026 du budget de la Caisse des Ecoles, telle que :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000,00 €	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	52 107,00 €	
TOTAL DES DEPENSES		62 107,00 €	
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		116 675,54 €
040	OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION		4 400,00 €
TOTAL DES RECETTES			121 075,54 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	30 055,97	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE	€	
65	SECTIONS	4 400,00	
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	€	
		38 050,00	
TOTAL DES DEPENSES		72 505,97 €	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		72 505,97 €
TOTAL DES RECETTES			72 505,97 €

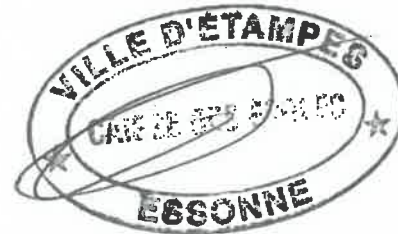
Accusé de réception en préfecture
091-269101531-20260610 CE-DEL-2026-12-DE
Date de dépôt en préfecture : 23/06/2026

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve le budget supplémentaire 2026 présenté :
 - o Pour la section de fonctionnement, en équilibre, à la somme de 72 505,97 €
 - o Pour la section d'investissement, en déséquilibre avec 62 107,00 € en dépenses et 121 075,54 € en recette.

Gilles BAYART
Président de la Caisse des Ecoles



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication

le 24/06/2026

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état »

Accusé de réception en préfecture
091-269101531-20260610-CE-DEL-2026-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026